

Réunion du Conseil Municipal - En séance publique
Procès-verbal de retranscription
24 juin 2026 – 18h30

Secrétaire de séance : Cyrille GUILBAUD

Pour effectuer l'appel : Gilles Leproust, Catherine Bouché, Youssef Ben Amar, Sylvie Morin, Alexis Braud, Céline Hemam-Dessam, Cyrille Guilbaud, Alexandra Coquil donne pouvoir à Youssef Ben Amar, Rémi Kanua Diyabanza, Claudine Lebatteux donne pouvoir à Gilles Leproust, Audrey Joannic donne pouvoir à Frédéric David, Noureddine Lahmar, Zahra Ben Ali, Julien Pallega, Véronique Tessier donne pouvoir à Alexis Braud, Frédéric David, Patricia Terouanne, Arsène MABOUNGOU donne pouvoir à Sylvie Morin jusqu'à son arrivée, Freddy Nkilua donne pouvoir à Catherine Bouché, Camille Dupuy, Vivien Malanda, Marie-Angèle Tessay, Thomas Vincent, Céline Lechat, Christian Amewounou, Gaëtan Cordelet, Sandrine Anderlé, Jean-Pierre Hernandez, Annick Jousse, Gilles Guitton, Patricia Belloir, Olivier Niogret, Orégane Cristine.

Le Maire : Bonjour à tous, on va ouvrir ce Conseil municipal. Le dernier de ce premier semestre, donc on va demander à Cyrille de faire l'appel.

Le Maire : Merci Cyrille. Je vous propose de commencer. Il y a deux vœux ce soir. Le premier concerne l'annonce par le Premier ministre et le ministre du Logement et de la politique de la ville pour un troisième programme national de rénovation urbaine. Normalement, nous avions reculé le conseil municipal à 20h00 parce que je devais être aujourd'hui à la journée de l'ANRU avec Sylvie, puis ça a été reporté, ce qui fait que nous avons réavancé à 18h30, ce qui explique peut-être, ça pu perturber un certain nombre de collègues.

Projet n° 1 Vœu de soutien pour un 3^{ème} programme de Rénovation Urbaine
Rapporteur : Gilles LEPROUST

Le Maire : Vous avez le vœu, je ne vais pas vous le lire, ce n'est pas mon habitude. Je vais retracer les enjeux de l'ANRU. Nos quartiers ont été construits il y a 50-60 ans, des quartiers qu'on appelle quartiers prioritaires. Ils ont, à cette époque-là, permis à des familles de s'installer dans des habitations de confort. Il faut avoir en tête qu'il y a 60 ans, il y avait beaucoup de logements sans toilettes ni salle de bain. Quand les gens arrivaient, et j'en ai fait partie avec ma famille aux Glonnières, c'était une vraie évolution de qualité de vie. Les politiques de logement se sont succédées. Il y a eu la loi Barre, qui a transformé l'aide au logement en aide à la personne et qui a profondément commencé à ghettoïser et à supprimer la mixité dans le logement social. Les aspirations des habitants ont évolué. À Allonnes, la ville a été construite entre le village et la rivière, non pas par décision des élus de l'époque mais par l'État pour loger notamment en Sarthe les travailleurs de Renault et ceux du BTP, venant du Maroc et du Portugal. C'est l'histoire d'Allonnes, passée du village de 1 200 habitants, à la ville avec 15 000 habitants. Les habitants étaient satisfaits des conditions de vie et en même temps il n'y avait rien, pas d'écoles, pas de transports. Donc, l'État qui a une dette envers les

collectivités sur ces quartiers qui ont été construits, a ensuite mis en place des programmes nationaux. Il y a eu l'ANRU, puis le plan Borloo, associant rénovation du bâti, aménagements urbains et équipements publics, y compris sportifs et culturels. Allonnes a été éligible et retenue dès l'ANRU1.

L'ANRU1 a été signée ici par François Fillon, député de la circonscription à l'époque et Fadela Amara. Il a permis de transformer la ville, de démolir, rénover et reconstruire dans d'autres quartiers. L'ANRU2 a poursuivi cette dynamique, avec notamment la création du quartier de la Bujerie et la démolition de nombreux logements dans le quartier de Chaoué, environ 250 à 300 logements démolis. Ces démolitions visaient à désenclaver les quartiers. Ici, on n'a jamais eu la culture de la démolition. Pourquoi ces bâtiments ont été démolis ? toujours en accord avec les habitants, ces quartiers étaient enclavés. Il y a aussi l'opération sur Romarins, il y avait une grande barre avec un grand terrain à l'abandon. Il y a eu la construction de maison de ville. L'ANRU a aussi permis de financer des équipements comme la rénovation de la piscine, le boulodrome, le théâtre Chaoué et la maison des arts. C'est un outil imparfait mais amélioré, avec des rapports avec l'ANRU aujourd'hui plus souples. Il est donc important qu'il continue. On avait porté cette voix avec Ville & Banlieue l'année dernière. Un ANRU 3 a été annoncé, appelé ANRU 360. Le vœu porte ça.

Cependant, le vœu alerte sur le fait qu'il ne doit pas être une coquille vide et doit disposer de moyens financiers. Cinq milliards ont été annoncés, comme précédemment, mais l'ANRU 2 atteint aujourd'hui 12 milliards, financés surtout par les acteurs du logement social c'est-à-dire action logement et les bailleurs. L'État donnant peu est en retard, en dette envers l'ANRU ce qui peut poser des problèmes de paiement dès 2026 dans le cadre de l'ANRU 2. Il est aussi question de 150 quartiers, ce qui nous paraît peu, et d'un élargissement à d'autres territoires, ce qui interroge sur le maintien de l'expertise pour les quartiers prioritaires pour permettre de relever les défis auxquels nous sommes confrontés. L'ANRU doit permettre de répondre à des enjeux comme la canicule en améliorant les bâtiments. D'autres financements de l'État sont en baisse, ce qui pose problème. Ce sont ces éléments que nous proposons dans ce vœu, qui sera transmis à l'État et aux partenaires. J'ai également proposé aux villes de Ville et Banlieue de le reprendre. Ce matin, le ministre a présenté un projet de loi logement, avec l'article 1 sur l'ANRU, mais le reste du texte est critiquable. On appelle les députés dans leur grande diversité a voté l'article 1 parce que le reste du projet de loi n'est quand même pas exceptionnel et très critiquable sur un certain nombre de points. Il est donc important de soutenir les villes engagées dans ces programmes. Voilà présenter de manière orale ce vœu. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Gaëtan CORDELET : Bonsoir à tous. Globalement, nous sommes favorables à ce vœu et à la poursuite de l'ANRU. Au vu de ce que cela a permis sur le territoire. J'aimerais quand même dire que pour nous, il est essentiel de développer la mixité sociale, c'est un des buts de l'ANRU notamment par l'accès à la propriété. Le ministre accorde j'imagine de l'importance à la question de la sécurité. Pour nous, l'ANRU doit y contribuer, car dans

des quartiers prioritaires où il y a des difficultés, sans sécurité apaisée et réglée, l'attractivité ne revient pas. Nous voterons donc ce vœu.

Le Maire : Y'a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Peut-être avant de passer au vote et par rapport à ce que vient de dire Monsieur Cordelet. La mixité sociale est un mot souvent utilisé, je n'aime pas l'utiliser. 70% des Français sont éligibles au logement social, donc le problème relève plutôt des politiques de peuplement et d'attribution qui peuvent interroger. Le projet de loi veut aussi donner plus de pouvoir au Maire. Mais donner plus de pouvoir au maire ? Pendant une période où la pénurie de construction de logements, conséquence des politiques gouvernementales, fait que la pression du logement est très importante, c'est un peu « je te passe la patate chaude », hein. Le Mans Métropole, 10 000 demandes de logements ou de mutation. Donc sur le logement, t'es sûr de te faire engueuler. Sylvie, qui fait des permanences régulièrement sur cette question-là, quand il y a une ou deux personnes qui ont un logement, parce que c'est vachement tendu, il y en a 10, 15 à côté qui pensent que c'est injuste, hein. Et on peut comprendre, personnellement, quand t'as du mal logement, t'as envie d'un logement, mais quand il manque 10 000 logements, de toute façon, t'as une difficulté.

Sur l'accès à la propriété, la caractéristique quand même, dans cette ville, dans ces dix dernières années, c'est qu'on a eu beaucoup de projets d'accession à la propriété qui ont plutôt bien fonctionné. Je pense dans le quartier de la Bujerie, je pense aussi dans le quartier Bussonnière, qu'on va appeler Hauts Perrières, où la commercialisation avec Cenovia se passe vachement bien, je pense, et c'est plutôt une bonne nouvelle. Aux six pavillons de Mars Mullo, où les compromis de vente sont signés. Nous avons reçu Podeliha sur l'opération de l'ancien bâtiment Chabrier, bâtiment A, où là aussi le permis de construire devrait être déposé au début de l'automne. Là, c'est encore 12 logements. Voyez, donc il y a une volonté politique qui s'inscrit.

Puis il y a aussi tout ce dont je ne parle pas, y compris des gens qui avaient des terrains grands, qu'ils ont divisés. Quand vous vous promenez, rue du Grand Chêne, vous avez vu, il y a un certain nombre de petits lotissements qui sont en train de se faire. Je pense aussi à celui au niveau de la Croix Georgette, qui a fonctionné. Donc on a cette politique, etc.

Après, sur la sécurité, on est tous bien sûr attentifs à ces questions de tranquillité et de sécurité. Penser, et d'ailleurs c'est la position de Ville et Banlieue dans sa diversité politique, qu'on va régler la question de la tranquillité et de la sécurité par des questions d'urbanisme, je pense que c'est beaucoup se tromper. La question de la tranquillité passe beaucoup par de l'humain, notamment par les moyens humains de la police nationale. Je dois vous dire quand même qu'on a eu 0 réponse à la pétition signée et envoyée au ministre de l'Intérieur au mois de novembre, c'est ça Mélanie. Nous sommes le 24 juin, même pas un accusé de réception. Alors ils peuvent nous faire des discours à la télévision, mais concrètement, c'est « débrouillez-vous », habitants et élus. Vous voyez, c'est un petit coup de gueule, mais quand même. On lui a dit à Vincent JEAMBRUN : ton truc, là, OK, mais il ne faut pas en rajouter quand même. Parce que la solution n'est pas là, elle est dans le maintien

des moyens pour accompagner les collectivités, en termes d'éducation, de prévention, de police nationale, et de justice, qui sont aussi des problématiques posées. Il ne s'agit pas d'incriminer la justice, ce sont les moyens qui lui manquent.
Voilà ce que je voulais dire.

Donc je vous propose de passer au vote de ce vœu. Qui est pour voter ce vœu ? Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous en remercie, et ce vœu sera envoyé d'ici la fin de la semaine aux personnes que je vous ai indiquées précédemment.

Le 2e vœu, donc, c'est un vœu de soutien. Parce que là, si on croit toujours... enfin bon, chaque jour mérite des découvertes assez incroyables. Un vœu de soutien à l'Union nationale des centres communaux d'action sociale. C'est Sylvie MORIN qui devait le présenter, mais étant excusée, c'est donc Céline LECHAT qui va nous faire la présentation.

Projet n° 2 Vœu de soutien à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) pour défendre les CCAS.
Rapporteur : Céline LECHAT

Céline LECHAT : Donc ce vœu numéro 2 porte sur le soutien à l'Union nationale des centres communaux d'action sociale pour défendre les CCAS. Car, dans le cadre d'un amendement déposé au Sénat, celui-ci propose de rendre facultatifs les CCAS sur l'ensemble des communes françaises. Cette disposition, qui intervient un an après l'abandon d'une mesure similaire, soulève des questions majeures pour l'avenir de l'action sociale de proximité. Alors, je ne sais pas si je vais vous lire l'ensemble de la délibération puisque vous en avez déjà pris connaissance, mais sachez quand même que, sur la commune d'Allonnes, le CCAS a un champ d'action assez large et vient en aide aux plus démunis. Il nous semble nécessaire, notamment sur notre commune mais aussi sur l'ensemble des communes françaises. Rien que sur le CCAS d'Allonnes, en 2025, c'était 1 385 rendez-vous. Son champ d'action est donc assez large : le sport, la santé, le logement et d'autres actions encore.

Après, je n'ai que peu de recul, parce que je suis nouvellement élue et membre du conseil d'administration du CCAS. Mais, lors des échanges que j'ai pu avoir et des dossiers abordés, cela me semble vraiment important de soutenir la présence des CCAS sur l'ensemble des communes françaises. D'où ce vœu de soutien.

Le Maire : Merci Céline. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur CORDELET.

Gaëtan CORDELET : Oui, je voulais intervenir sur ce vœu. Déjà, en rappelant que le CCAS de la ville d'Allonnes est évidemment une absolue nécessité. On a une population qui a des difficultés, qui a besoin d'être accompagnée, qui a besoin d'être aidée, donc ça c'est une évidence. Maintenant, ce vœu ne dit pas tout de l'amendement qui a été présenté au Sénat. Parce que, si cet amendement permet la dissolution d'un CCAS dans une commune de plus de 1 500 habitants, il y a quand même un

certain nombre de contreparties, notamment le fait que les actions menées par le CCAS soient reprises par la commune ou transférées au CIAS, donc à l'échelle intercommunale, avec des garde-fous. En l'occurrence, cet amendement avait surtout pour but de laisser un peu plus de liberté aux communes. Pour une fois, on peut s'en réjouir. Je pense laisser davantage de liberté aux communes pour l'organisation de leur service de solidarité. Pour une commune comme la nôtre, cela ne fait aucun doute qu'un CCAS est utile et nécessaire. Mais pour une petite commune de 1 500 à 2 000 habitants, si elle souhaite s'organiser différemment, cela peut être intéressant de lui en laisser la possibilité.

Alors cet amendement est peut-être mal rédigé. Peut-être qu'il aurait fallu mettre des seuils pour éviter la polémique actuelle. Mais le but n'était pas de supprimer les CCAS, comme on a pu l'entendre parfois, mais d'organiser différemment les actions de solidarité. Donc je pense que ce vœu ne dit pas tout de l'amendement et, pour cette raison, nous allons nous abstenir. Et je rappelle que, pour une commune comme Allonnes, comme ici, le CCAS est une nécessité.

Le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je veux bien dire deux mots quand même. D'une part, le texte que vous avez n'est pas un texte écrit par la ville d'Allonnes. Nous reprenons le texte de l'Union nationale des CCAS, qui a un bureau comprenant toutes les sensibilités politiques républicaines. Je le précise.

Et par rapport à ce que vous dites, Monsieur CORDELET, oui, il y a des maires qui ne veulent plus voir ces pauvres, comme pour la loi SRU. La loi SRU est nécessaire, notamment pour la mixité sociale. Le CCAS, c'est pareil, et en plus il a un avantage : il est paritaire. Il permet à des représentants associatifs et à des personnes qualifiées d'apporter leur contribution. Donc non, ce vœu n'est pas mal rédigé. Il est significatif d'un positionnement politique de certains élus. En gros : débrouillez-vous de vos pauvres. Moi, je considère que et c'est pour cela que nous voterons ce vœu et que nous espérons que cette proposition sera abandonnée. D'autant plus qu'elle va être reprise dans de nombreuses collectivités. Un an après, ils remettent cela sur la table.

Alexis.

Alexis BRAUD : Ce n'est pas seulement pour la ville d'Allonnes que sont utiles les CCAS, mais pour toutes les communes. Je souhaite insister là-dessus, c'est-à-dire qu'une loi qui permet de faire ou de ne pas faire un CCAS est une mauvaise loi, y compris pour les communes qui ont fait le choix d'en avoir un, et c'est pour cela que nous sommes concernés par ce projet. J'espère qu'il ne passera pas, mais c'est une préoccupation majeure. Nous ne pouvons pas accepter que certaines communes soient obligées règlementairement de s'occuper des personnes en difficulté et que d'autres s'en exonèrent, car cela crée des différences importantes, y compris pour celles qui font le choix de la solidarité. Tout ce qui facilite une solidarité à géométrie variable est mauvais pour notre pays.

La loi SRU, c'est pareil : les communes qui ne respectent pas leurs quotas de logements sociaux portent tort à l'ensemble. Si elles ne le font pas, c'est que les sanctions ne sont pas assez fortes. Je serais partisan d'interdire des permis de construire à une commune qui ne respecte pas

le quota SRU. Si elle ne veut pas de logements sociaux, alors elle ne construit pas. Cela inciterait les communes. Le fait que l'amende soit jugée plus faible que la contrainte montre qu'il y a un problème. On ne peut pas aller vers une solidarité nationale à géométrie variable.

Le Maire : Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Je vous remercie. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Youssef va nous faire un point sur les actions entreprises suite au rapport d'observation de la chambre régionale des comptes.

**Projet n° 3 Actions entreprises en réponse aux observations formulées dans le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes.
Rapporteur : Youssef BEN AMAR**

Youssef BEN AMAR : Bonsoir à toutes, bonsoir à tous. On en a parlé déjà à plusieurs reprises, notamment dans la construction des différents budgets, sur les différents rapports de la CRC. Nous avons reçu les décisions définitives le 29 avril. Elles ont été rendues publiques et nous avons un an pour présenter un rapport qui présente les différentes actions entreprises par la collectivité pour répondre aux observations de la CRC.

Rappeler que le rapport a été, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, plus que positif et a fait l'éloge de la gestion budgétaire de la collectivité, mais aucune collectivité de France et de Navarre n'a de rapport positif à 100%, et forcément il y a des préconisations et des observations. Dans ce cadre-là, je vous propose de vous faire une liste. Je ne vais pas vous faire la liste de toutes les observations, mais je vais présenter celles qui me semblent importantes, notamment les actions qui ont été mises en place par la collectivité.

Et c'est d'autant plus important et intéressant que ça permet aux services financiers de la collectivité de s'améliorer et de mettre en place des outils de contrôle et d'amélioration, notamment sur le suivi financier dans le cadre budgétaire.

La première, c'est notamment dans le cas des crédits d'investissement. Il a été recommandé par la CRC d'avoir un rapport plus précis, notamment sur les écarts qui pouvaient être constatés sur les prévisions budgétaires et les réalisations en matière d'investissement. Dans le cas du PPI, le plan pluriannuel d'investissement, il a été élaboré pour avoir une vision plus globale et prospective des opérations d'investissement. Cet outil permet aux élus de la commission finances, mais plus largement aux élus du conseil municipal, d'avoir un outil qui permet de bénéficier d'une meilleure lisibilité sur les projets envisagés, leur calendrier et la réalisation. Régulièrement, dans le cadre des délibérations du conseil municipal, je vous parle de ces fameux APCP, les autorisations de programme et crédits de paiement. Ce mécanisme permet également d'adopter plus précisément les crédits inscrits au budget et notamment sur leur rythme d'exécution, et vraiment d'avoir une loupe, une cartographie très précise sur les investissements réels. Il avait été aussi observé par la chambre régionale des comptes le nombre important de décisions modificatives. Comme vous avez pu le constater, on a moins de conseils municipaux avec des délibérations où on a des décisions modificatives. Notamment dans le cadre du vote du budget primitif 2026,

le conseil municipal a autorisé la possibilité de procéder à des virements de crédits à hauteur de 7,5% des dépenses réelles sur chaque section, et c'est ce qui permet de ne pas avoir des décisions modificatives à chaque conseil municipal, comme on avait l'habitude d'avoir précédemment. Notamment dans le cadre du suivi de l'accompagnement aux associations, et notamment toutes les subventions de valorisation et d'accompagnement sur le tissu associatif, il y a tout un travail qui a été fait de valorisation, notamment sur les avantages en nature, sur la mise à disposition des locaux, de matériel, des moyens humains, le prêt de minibus, etc. L'idée, c'était de mieux identifier les montants qui sont alloués aux différentes associations et de permettre de savoir si le seuil des fameux 23 000 euros d'aide publique est atteint, parce que certes on a les subventions en nature, mais avec toutes ces subventions de valorisation, elles sont maintenant plus précises.

L'autre élément, l'information aux citoyens, même si nous n'avons pas attendu la CRC pour être les plus transparents, notamment sur la construction budgétaire avec des réunions publiques qui sont organisées régulièrement pour expliquer la construction budgétaire et les difficultés auxquelles la collectivité peut être confrontée, et sur les choix à opérer dans le cadre du vote du budget. Nous avons amélioré les comptes rendus financiers sur le site internet de la collectivité. Le journal municipal apporte régulièrement des informations budgétaires complémentaires et permet d'être le plus pédagogique possible et vulgariser les parties financières.

L'autre élément que je voulais mettre en avant, c'est le suivi de l'inventaire physique et comptable des immobilisations, notamment dans le cadre de la M57, qui permet de répondre aux recommandations et d'avoir un suivi inventaire physique et comptable de toutes ces immobilisations.

L'autre observation, c'est l'actualisation de la charte de la démocratie locale et de la démocratie participative. L'actualisation de cette charte a été différée en raison du départ à la retraite de la cadre qui était chargée de la démocratie participative, et la mise en œuvre de cette démarche sera reprise avec le nouvel agent qui a été recruté.

La diffusion des procès-verbaux des séances du conseil municipal : nous pensions dans un premier temps que l'enregistrement en public via YouTube et les réseaux sociaux était suffisant. Néanmoins, tous les procès-verbaux sont désormais mis en ligne et accessibles de manière publique sur le site internet de la commune.

Et le dernier élément, on en a parlé tout à l'heure, notamment dans le cadre de l'ANRU et du projet de renouvellement urbain : un investissement de 55 000 000 d'euros a permis de réaliser 40 opérations majeures depuis 2007, notamment du premier ANRU jusqu'à l'ANRU 2, qui va nous amener jusqu'à 2032, et tous les projets que nous avons mis en œuvre, notamment sur la partie investissement, pour être le plus transparent possible pour nos administrés.

Toutes les actions engagées témoignent de la volonté de la collectivité de prendre en compte les observations. Réaffirmer que la CRC a dit à de multiples reprises que, autant sur le fond que sur la forme, la collectivité a été à la hauteur. Lors de la présence dans la municipalité, un entretien a été fait où Monsieur le Maire a été auditionné, et le retour est que tous les éléments ont été donnés, avec une vraie facilité d'accès aux dossiers,

ce qui témoigne de la transparence de la gestion.

Le Maire : Merci Youssef. Y a-t-il une demande d'intervention sur ces réponses ? Monsieur CORDELET.

Gaëtan CORDELET : Oui, très rapidement. Nous, on se félicite de voir que les services ont pris en compte les recommandations de la chambre régionale des comptes, notamment la question de l'inventaire, qui avait déjà été commencée et qui continue de progresser. C'est un travail important, long, qui mobilise des moyens, donc on s'en félicite. Juste, très sincèrement, vu la chaleur dans la salle et nous avons le soleil ici moi, personnellement, je pense que je vais devoir partir. Je ne me sens pas forcément très bien. On a une mairie qui est une véritable fournaise. Des agents m'ont contacté pour me signaler leurs difficultés, et je constate qu'ils ont raison. Peut-être que des mesures devront être prises. Ce n'est pas le sujet de la délibération, je m'en excuse, mais il faudra peut-être adapter les horaires ou voir d'autres choses. Je sais qu'il y a eu une réunion hier matin, je ne sais pas ce qui en est ressorti, mais en tout cas, moi, je vais vous souhaiter une bonne soirée, parce que vraiment, ce n'est plus possible.

Le Maire : Monsieur CORDELET, il n'y a pas de prise de parole de la salle. Après, chacun fait ce qu'il veut. Sachez quand même que les organisations se réunissent et je remercie Catherine et les services d'y travailler. Il y a des aménagements d'horaires qui ont été faits. Vous donnez l'impression que rien n'a été fait, c'est quand même extraordinaire. C'est peut-être une méconnaissance de votre part. Oui, il fait chaud, mais la plupart d'entre nous habitent dans des pavillons, et ce que vous vivez là, les gens le vivent depuis plusieurs jours chez eux. Moi, hier soir, j'ai fait une maraude avec des élus, j'étais à la rencontre des habitants qui prennent l'air. C'est une réalité, notamment pour ceux qui vivent en collectif. Oui, c'est difficile pour tous. Il reste encore au moins 2 jours compliqués, mais il faut aussi que les choses continuent, et soyez certains que dans cette ville, on est très attentifs aux adaptations qui ont été mises en place. Donc on prend les choses. Après, il fait chaud partout, ce que je vous dis, c'est une réalité, par rapport à un patrimoine, ici comme ailleurs, qui est très vieux. Qui est très... enfin, qui est très vieux, oui, qui date des années 60, voire plus. Et en même temps, en lien avec l'ANRU notamment, nous avons rénové beaucoup d'habitats. Ce qu'on fait, par exemple, pour la résidence senior, avec un bâtiment qui sera neuf, permettra de répondre aussi à cette partie-là, mais dans un même mouvement, un même moment où quand même l'État, l'ANRU, le Fonds vert, ils fondent comme neige au soleil. Le DETR, le DSIL... alors que j'entends le ministre de l'Éducation nationale, à la radio, dire que les questions des écoles, c'est la responsabilité des communes. Ce ministre devrait faire mieux de démissionner ? Parce que s'il n'y a pas les moyens donnés par l'État pour permettre de rénover les écoles et d'accélérer... parce que oui, il faut relever le défi climatique d'ailleurs. Voilà, donc chacun fait ce qu'il veut.

Donc, sur le vote des actions entreprises en réponse aux observations, qui vote pour ? Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous en remercie.

Ce qu'on peut faire, on va regarder les délibérations. Il n'y en a pas beaucoup et il n'y a pas forcément de grands débats.

Youssef, créances éteintes, créances admises en non-valeur.

Projet n° 4 Créances éteintes – créances admises en non-valeur
Rapporteur : Youssef BEN AMAR

Youssef BEN AMAR : Effectivement, celle-ci va être rapide. C'est une délibération qu'on a l'habitude de prendre. Dans le cas des créances éteintes, il est proposé par le comptable public un montant de 1 802...

Le Maire : Attends Youssef, deux secondes.

Alexis BRAUD: Ouais, je trouve extrêmement choquant que des élus quittent cette salle. La situation est difficile. Le rôle des élus, c'est précisément de résoudre les situations. Si on avait fait comme vous, au moment du COVID, au lieu de distribuer nous-mêmes les kits scolaires, on se serait planqués. Honnêtement, oui, ce n'est pas agréable d'être ici, mais partir parce qu'il fait trop chaud... on a bien compris que l'idée était plutôt de faire une espèce de manifestation. Je trouve ça vraiment indigne du rôle des élus. Ce n'est pas ça que les gens attendent de nous.

Gaëtan CORDELET : Si je peux quand même me permettre de répondre, notre camarade Gilles GUITTON, qui était là tout à l'heure, était sur le point de faire un malaise. Il a des soucis de diabète, en l'occurrence, il n'est vraiment pas bien. Je pense que vous ne vous mettez pas à notre place. Là, on a le soleil. Céline aussi, depuis quelques minutes, ça chauffe beaucoup. On ne peut pas changer les places comme ça. Non, on ne peut pas, on est tous concernés. Enfin, je ne sais pas... Quant à Monsieur BRAUD, qui insinue qu'on quitte le conseil et qu'on ne remplit pas notre rôle d'élu, très sincèrement, il y a des villes qui ont pris des dispositions, justement, qui avaient des conseils municipaux cette semaine. Je vois que ça n'a pas été le cas ici, alors qu'on savait tous que dans cette salle, ce soir, ce serait extrêmement compliqué. Donc ne venez pas nous parler de COVID. Je pense qu'on a fait notre part également pendant le COVID. Enfin, voilà, je n'ai pas envie de m'énerver avec des brouilles comme ça, avec des personnes de mauvaise foi.

Le Maire : Vous pourriez nous respecter, Monsieur CORDELET... mais c'est votre habitude, donc ça ne change pas. Vas-y, Youssef, continue.

Youssef BEN AMAR : C'est effectivement d'autant plus méprisant que nous avons souhaité, notamment sur les différentes délibérations, aller à l'essentiel volontairement. J'aurais pu, sur la délibération précédente, faire vraiment l'inventaire, il y avait beaucoup de points. Dans le cas de la CRC, j'ai vraiment été à l'essentiel. Et vous allez voir que sur les différentes délibérations, l'objectif, c'est vraiment d'aller à l'essentiel. Dans le cadre des créances éteintes, il est proposé par le comptable public un montant de 1 866,20 € et l'admission des créances en non-valeur pour un montant de 4 946,42 €. C'est une délibération qu'on a l'habitude de prendre. Et réaffirmer qu'un gros travail est effectué par le service

financier et d'autres services, notamment pour essayer de rattraper toutes ces créances qui sont éteintes ou admises en non-valeur. Voilà.

Le Maire : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Cette délibération propose de passer au vote. Qui est pour ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous en remercie.

Je repasse la parole à Youssef et je rappelle, et pourtant, Monsieur CORDELET sait le faire quand il veut poser des vœux, ou faire des mails. Moi, je n'ai pas eu de demande de sa part depuis le début de la semaine, de demande de report du conseil municipal. Donc voilà. Youssef.

Projet n° 5 Modification du tarif de la Taxe sur la Publicité Extérieur (TPE)
Rapporteur : Youssef BEN AMAR

Youssef BEN AMAR : Délibération suivante, c'est la modification du tarif de la taxe sur la publicité extérieure. Et je ne l'ai pas dit tout à l'heure, mais toutes les délibérations que je présente, notamment celles qui ont un caractère financier, ont déjà été vues par les différentes commissions, et notamment par la commission des finances.

Il a été décidé de proposer, et donc de décider ce soir si le vote l'affirme, de modifier le tarif de la taxe sur les publicités extérieures. Cela fait de nombreuses années que cette taxe n'a pas été réévaluée. La collectivité d'Allonnes avait un montant de taxe, je dirais le plus petit de toutes les collectivités de Le Mans Métropole, à hauteur de 16 €. On aurait pu avoir une augmentation plus importante, et notamment passer directement à 18,80 €, comme certaines collectivités de la métropole. Dans le cadre du travail qui est entrepris avec toutes les communes de la métropole, il est proposé de travailler sur une augmentation d'année en année. Et dans ce cadre-là, il est proposé pour janvier 2027 une augmentation de 16 € à 17,70 €, avec l'objectif d'avoir une augmentation pour 2028 et 2029 afin de se rapprocher de la moyenne de toutes les collectivités de Le Mans Métropole, dans le cadre d'une harmonisation avec les communes de la métropole.

Le Maire : Merci Youssef. Ce qui est assez terrible, c'est que ça devient une des rares ressources sur lesquelles nous ayons la main, par rapport aux richesses fiscales, puisque maintenant les communes dépendent beaucoup des dotations. Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je propose de passer au vote. Qui est pour ?

Youssef, sur la convention de mise à disposition, vas-y.

Projet n° 6 Convention spécifique mise à disposition de l'espace Forme Musculation du complexe sportif municipal Georges Garnier à l'Association Body Building Fitness Club d'Allonnes
Rapporteur : Youssef BEN AMAR

Youssef BEN AMAR : Oui, c'est une convention que l'on prend régulièrement, notamment sur la mise à disposition d'équipements publics à une association. Donc là, c'est la convention qui lie la collectivité d'Allonnes avec l'espace forme musculation du complexe sportif

municipal Georges Garnier à l'association Bodybuilding Fitness Club d'Allonnes. Donc c'est une convention qui nous lie pour un an, de juillet 2026 à juillet 2027, et qui peut être renouvelable pour les trois prochaines années. Donc rien de nouveau sous le soleil, c'est une convention. Et le lien avec la première délibération que j'ai portée tout à l'heure, c'est que tout cela permet aussi, d'un point de vue financier, de mettre en avant la valorisation des mises à disposition que l'on peut porter auprès du tissu associatif, et on en a grandement besoin.

Le Maire : Merci Youssef. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Ce sont des délibérations régulières. Qui est pour voter cette délibération ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous en remercie.

Convention avec l'Éducation nationale pour aller vite.

Projet n° 7 Convention cadre Ville d'Allonnes mise à disposition des installations sportives aux associations, institutions, collèges, lycée.
Rapporteur : Youssef BEN AMAR

Youssef BEN AMAR : Alors, convention de mise à disposition des installations sportives aux associations sportives allonaises, institutions, collèges et lycée. Ben c'est pareil, c'est une convention qu'on a l'habitude de voter. Et l'idée, c'est effectivement de lier les associations sportives avec la collectivité, et la mise à disposition des équipements sportifs à titre gratuit, avec une tarification pour les collèges et lycées. Quoi dire de plus que cette convention a permis, notamment au tissu associatif, encore une fois, de pouvoir mettre en place tous leurs projets associatifs, et là en l'occurrence autour du sport, en bénéficiant de la richesse et de la diversité des équipements sportifs de la ville d'Allonnes.

Le Maire : Merci Youssef. Délibération qu'on passe tous les ans, c'est une obligation, y compris par rapport à la chambre régionale des comptes. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Excusez-moi pour ce passage. Qui est pour ? Merci. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous en remercie.

Projet n°8 Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
Rapporteur : Youssef BEN AMAR

Youssef BEN AMAR : Dernière délibération pour ma part, la composition de la commission communale des impôts directs, la fameuse CCID. C'est une délibération qu'on prend en début de mandat, parce qu'une fois que les personnes ont été choisies. Il y a des élus, mais pas que, il y a aussi des citoyennes et des citoyens de la collectivité, une fois que la liste sera définie et votée, cela nous portera tout au long du mandat. Cette commission permet de travailler notamment toute la question foncière bâtie et non bâtie de la collectivité. Je ne vais pas vous faire l'inventaire de tous les noms qui ont été donnés. On a donné 25 noms, avec des commissaires titulaires et des suppléants, avec des élus et aussi des citoyennes et des citoyens. Une proposition de noms a été faite par les élus de la majorité, mais les élus de l'opposition ont aussi fait des propositions en proposant des noms pour cette fameuse CCID.

Pour préciser, après, c'est nous qui envoyons la liste. C'est une commission de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants, et après c'est l'État, enfin le service des finances publiques départementale, qui fait la liste des membres.

Le Maire : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je vous propose de voter. Qui est pour ? Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je vous en remercie.

La dernière délibération de ce soir de Youssef, et on a bien avancé.

Projet n°9 Exonération de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) en faveur des établissements créés ou repris dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)

Rapporteur : Youssef BEN AMAR

Youssef BEN AMAR : Là, j'ai fait marcher un peu le suspense. Donc, une délibération importante, qui permet une exonération, une exonération des cotisations foncières en faveur des établissements créés ou repris dans les quartiers prioritaires, dans le cadre de la politique de la ville.

Donc il y a un nouveau dispositif qui est applicable à compter de 2026. Pour la faire simple, les entreprises qui créent ou reprennent une activité dans un quartier prioritaire de la politique de la ville, entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2030, peuvent bénéficier, sous conditions, d'exonérations fiscales portant notamment sur l'impôt sur le bénéfice, la cotisation foncière des entreprises et la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette réforme souhaite simplifier les dispositifs qui existaient précédemment, notamment les dispositifs sur les zones franches. L'idée, c'est d'avoir une simplification, car sur les zones franches, c'était parfois un peu complexe au niveau des critères d'éligibilité. Et là, l'idée, c'est d'avoir quatre critères principaux.

La localisation : l'entreprise doit être implantée dans un QPV.

La date de création ou de reprise : l'entreprise doit avoir été créée ou reprise entre janvier 2026 et le 31 décembre 2030.

La nature de l'activité : activité commerciale, artisanale, professions de santé. Les professions de santé, c'est important, notamment si de nouveaux professionnels veulent s'installer. Je prends l'exemple de dentiste, mais cela peut être d'autres professions de santé. Certaines activités industrielles ou relevant d'autres régimes sont exclues du dispositif.

Et le dernier critère, la taille de l'entreprise : l'entreprise doit être une PME, avec moins de 50 salariés et un chiffre d'affaires annuel inférieur à 10 000 000 d'euros. Donc effectivement, c'est une possibilité pour les futures entreprises allonnaises, ou celles qui ont été créées en début d'année, d'avoir une exonération qui peut être utile pour l'installation.

Le Maire : Merci Youssef. Ça, c'était une rare satisfaction dans le budget 2026 de l'État, même si, pour une part, ce sont les villes qui vont payer, puisque l'État, comme d'habitude, ne compense pas totalement ces exonérations. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je propose de passer au vote. Qui est pour ? Je vous remercie. Y a-t-il des

abstentions ? Des votes contre ? Je vous en remercie.

Projet n° 10 **Instauration et application des astreintes financières administratives pour les infractions aux codes de l'urbanisme et de l'environnement.**
Rapporteur : Cyrille GUILBAUD

Cyrille GUILBAUD : Lors d'une précédente séance, nous avons adopté une délibération sur les amendes en cas de non-respect du code de l'urbanisme et de l'environnement. La délibération vient préciser les astreintes. Autrement dit, après une amende, un délai est laissé pour régulariser la situation. Par exemple, en matière d'environnement, pour un stockage illégal de véhicules ou de ferraille, un délai d'un mois est accordé pour remettre le terrain en état. Si cela n'est pas fait, une astreinte est appliquée : 100 euros par jour pour une personne morale et 50 euros par jour pour une personne physique. Nous avons ainsi listé une partie des principales situations fautes à l'environnement et principalement fautes à l'urbanisme. Je ne vous dis pas qu'il pourrait y avoir d'autres délibérations si des infractions apparaissent qui ne sont pas dans cette liste, car nous n'avons pas tout listé, notamment sur la partie environnement, même si une grande partie est déjà couverte. Je ne vais pas tout détailler de la délibération. L'objectif est de mettre en place des astreintes administratives journalières. Voilà.

Le Maire : Merci Cyrille. C'est un outil mis à disposition pour régler des contentieux parfois pénibles et longs. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Je propose de passer au vote. Qui est pour ? Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Je vous en remercie.

Catherine, pour les deux délibérations suivantes.

Projet n°11 **Autorisation du temps partiel allant de 90 à 99%.**
Rapporteur : Catherine Bouché

Catherine BOUCHE : Bonsoir. Je vais vous parler dans un premier temps des autorisations de temps partiel. Il existe deux types de temps partiel : de droit et sur autorisation. Je vais parler du second. Sur Allonnes, nous acceptons les demandes de temps partiel sur autorisation, afin de permettre aux agents d'harmoniser leur vie professionnelle et personnelle. Un agent a demandé récemment un temps partiel à 95%, ce qui est possible, mais non prévu dans notre délibération actuelle, qui s'arrêtait à 90%. Je vous propose donc d'autoriser un temps partiel entre 50% et 99% du temps.

Le Maire : Merci. C'est pour répondre à une demande. Je propose de passer au vote. Qui est pour ? Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Je vous en remercie.

Catherine BOUCHE : Je vais vous parler maintenant de l'absence pour mandat électif des agents titulaires ou non titulaires de la collectivité. Le code général des collectivités territoriales offre aux élus locaux des garanties leur permettant de ne pas être pénalisés dans le cadre de leur activité professionnelle. Ils ont droit à des autorisations d'absence leur permettant de se rendre et participer à des séances et réunions, un certain nombre de réunions en lien avec leurs responsabilités.

Afin de respecter le règlement en vigueur actuellement dans notre pays, nous vous proposons : Article 1 : de ne pas compenser financièrement les pertes de revenus liées à l'utilisation de ces temps d'absence. Alors, pour mémoire, ce n'est pas dans le cadre, mais l'indemnité des élus compense ces temps d'absence. Article 2 : de compenser les pertes de revenus liées à l'utilisation de ces temps d'absence uniquement par la pose de congés annuels ou de RTT. Et la présente délibération sera transmise aux représentants de l'État.

Le Maire : Merci Catherine. C'est la normalité. Ce n'était pas bien précisé dans notre règlement intérieur. Moi, quand j'étais encore en activité, quand je m'absentais avec des autorisations liées au statut, j'avais, je dois avoir, 70 heures par trimestre. Eh bien j'étais décompté sur mon traitement, et c'étaient mes indemnités qui me permettaient de compenser. Voilà, c'est le rôle des indemnités, ça sert à ça.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je propose de passer au vote. Qui est pour ? Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Je vous en remercie. Alexis.

Alexis BRAUD : Alors je vais vous parler de la dotation politique de la ville 2026. Donc la DPV, c'est ce qui a remplacé la dotation de développement urbain. Globalement, c'est de l'argent qui nous est attribué par l'État pour compenser les difficultés sociales d'une commune, en fonction d'un certain nombre de critères que nous remplissons. Donc, ce n'est pas nous qui décidons combien on a, évidemment, c'est le principe des dotations. Et nous avons enfin reçu les montants qui ont été notifiés. Donc, a priori, nous devrions pouvoir avoir jusqu'à 217 439,50 €, ce qui est plus de 100 000 € de moins que l'année dernière. Nous avions 320 122. Donc la baisse des dotations de l'État, ça aussi... Au maximum, parce qu'en fait cette somme n'est pas versée comme ça, elle est versée sur des projets, donc on n'est pas assuré de tout avoir. En tout cas, nous avons proposé des projets pour atteindre ce montant-là, ce qui ne nous pose pas de difficulté, vu que naturellement cette DPV ne compense absolument pas les nombreux projets que nous avons, et la commune paye une grande partie aussi de ces projets-là. Donc notre objectif est de tout avoir. Et il y a un tableau que je ne vais pas vous détailler, qui indique la manière dont on propose de répartir cette somme maximale à laquelle nous avons droit

sur différents projets. Et vous voyez qu'à chaque fois, la ville paye beaucoup, et elle paye davantage, même que si on avait eu le même montant que l'année dernière.

Le Maire : Merci Alexis. C'est une délibération que nous passons, mais il y a des nouveaux élus, donc c'est normal que ce soit présenté. Et Alexis, je vous remercie. Tous les ans, la DPV, dotation politique de la ville... on n'est que deux communes en Sarthe, Allonnes et Coulaines, à la percevoir, parce que ce sont les villes les plus pauvres, avec des quartiers prioritaires bien sûr. L'information la plus importante, parce qu'après les affectations c'est technique, et je remercie les services financiers et le directeur général adjoint. Alexis l'a dit, une baisse de 100 000 € par rapport à l'année dernière. Et bien sûr, on l'a appris au printemps, ce qui est quand même pratique quand on fait son budget. Je n'en dirai pas plus.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je propose de passer au vote. Qui est pour cette délibération ? Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Je vous en remercie.

Alexis toujours.

**Projet
n°14**

**Répit parental : Mode de garde et événements municipaux.
Rapporteur : Alexis BRAUD**

Alexis BRAUD : Alors je vais vous parler d'un dispositif de répit parental. Quelque chose de nouveau que nous vous proposons de mettre en œuvre. Le répit parental. En gros, c'est permettre aux gens qui ont des enfants de pouvoir avoir du temps pour eux, et pas toujours être avec leurs enfants. Donc tout ce qui est mode de garde fait partie de tout ça, mais jusqu'ici la commune s'en préoccupait d'une manière moins structurée globalement, et nous avons décidé de faire des choses nouvelles. En l'espèce, nous allons proposer, pour un certain nombre de spectacles et d'événements municipaux, qu'il y ait un moyen de garde gratuit mis à disposition des familles pour que les parents, l'un ou les deux, enfin peu importe, puissent aller à ces manifestations sans se dire : ça me pose une difficulté parce que j'ai mon enfant, je n'ai pas de moyen de garde, ou je n'ai pas les moyens de faire garder mon enfant, donc je m'interdis de participer à cette manifestation. C'est vraiment à considérer dans le même ensemble que tout ce que nous faisons pour l'accessibilité de nos manifestations, que ce soit une accessibilité économique ou matérielle. Permettre aux parents de participer à des manifestations, c'est important. Et si nous faisons tant de choses pour la culture, c'est parce que nous pensons que la culture est importante. Sinon, on ferait moins de choses culturelles. Et si la culture est importante, elle est aussi importante pour tout le monde, y compris pour ceux qui, pour des raisons familiales, ont davantage de difficultés à y participer.

Donc voilà le sens de ce que nous proposons de mettre en place. Cette délibération vise à autoriser le maire à signer les conventions pour organiser cela. Pour illustrer la chose et que ce soit moins abstrait qu'une délibération, c'est grâce à ça que, pour la soirée pour la paix, justement, un très beau concert ; d'ailleurs je vous le conseille, réservez parce que les places partent vite. Nous allons mettre en place ce dispositif pendant ce

concert-là, ainsi que pendant Allonnes en fête. En fait, si ça avait existé avant, on l'aurait probablement fait pour le concert de Zahia Ziouani aussi, pour ne pas que des familles s'interdisent d'y aller. Donc il ne s'agit pas du tout de faire ça systématiquement, mais on le fera sur des événements municipaux, pas sur d'autres types d'événements. Mais nous avons décidé de mettre ça en place. Voilà ce que je souhaitais vous présenter ce soir.

Le Maire : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Alexis, je crois que c'est une délibération importante. Il y a quelques jeunes parents ici, et quand on veut sortir, parfois, ou le compagnon ou la compagne, enfin peu importe, travaille, ou quand on est seul, on est des fois bloqué, parce que la garde des enfants, on n'a pas forcément la famille, ce n'est pas toujours facile.

Et donc là, on met cette innovation, qui pourra, bien sûr, s'adresser aux femmes et aux hommes, mais on sait bien que ce sera surtout les femmes, et je pense aux familles monoparentales, qui sont certainement celles qui vont le plus se saisir de ce dispositif. Donc je le dis, c'est une vraie nouveauté. Je ne suis pas sûr que ça se fasse dans beaucoup de collectivités. On va tester, avec la volonté de le faire régulièrement. Parce que la ville veut que toutes les manifestations soient ouvertes à toutes et tous, et lever un certain nombre d'obstacles. On lève déjà, notamment au niveau du prix, avec des dispositifs, on a des médiateurs culturels pour accompagner celles et ceux qui sont plus éloignés de la culture, mais il y a aussi la question de la garde d'enfants.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je propose de passer au vote, c'est un vote important. Qui est pour cette délibération ? Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous en remercie.

Cyrille.

**Projet
n°15**

**Désaffectation et déclassement du bâtiment Pierre Terouanne.
Rapporteur : Cyrille GUILBAUD**

Cyrille GUILBAUD : Oui, alors c'est une délibération un peu technique. Il s'agit du déclassement du bâtiment Pierre Thérrouanne. Vous savez que ce bâtiment est actuellement occupé par les médecins dans le cadre d'une convention, qui prévoyait qu'ils restent tant qu'un autre bâtiment serait construit derrière la poste. Cette idée a été abandonnée et, avec leur accord, les médecins souhaitent rester dans ce bâtiment. À l'origine, il s'agissait d'un bâtiment public, car il accueillait une activité de type public avec l'association. Dans une collectivité, les bâtiments relèvent soit du domaine public, soit du domaine privé : une école ou une mairie sont des bâtiments publics, tandis qu'un logement relève du domaine privé. Pour pouvoir louer ce bâtiment aux médecins, il faut donc le déclasser du domaine public vers le domaine privé. Cela permettra ensuite de signer un bail professionnel avec les médecins et les infirmières. C'est simplement ça.

Le Maire : C'est une mise en conformité liée à l'évolution de l'usage du bâtiment. On peut se satisfaire de cet espace médical Pierre Thérrouanne,

avec l'installation d'un médecin supplémentaire en décembre dernier, même si beaucoup d'Allonnais, comme 12 millions de Français, n'ont pas de médecin référent. Nous travaillons à des solutions et avons relancé l'Agence régionale de santé sur le dispositif des médecins juniors. Une réponse est attendue à l'automne, avec un médecin volontaire pour être tuteur, ce qui est plutôt positif. Ensuite, ce sera à la faculté de médecine et à l'ARS de décider.

Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je propose de passer au vote. Qui est pour ? Y a-t-il des abstentions, des votes contre ? Je vous en remercie.

Fred.

**Projet
n°16**

**Versement de subventions dans le cadre des projets pédagogiques.
Frédéric DAVID.**

Frédéric DAVID : Bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération concerne l'attribution de subventions pour soutenir des projets pédagogiques menés par les établissements scolaires allonnais et réduire le reste à charge pour les familles lors de voyages scolaires. Une douzaine de projets sont concernés, pour un montant total de 3 611 euros. Une enveloppe de 5 000 euros avait été inscrite au budget primitif 2026. Le service éducation vérifiera la bonne réalisation des actions et les bilans financiers avant versement. Il est proposé d'approuver ces subventions et d'autoriser le maire à procéder à leur versement.

Le Maire : Je suis d'accord pour autoriser, y a-t-il de mon intervention ? Sur ces délibérations, bon qu'on a voté dans le cadre du BP, ces délibérations. Ce n'est quand même pas rien, ça montre aussi vraiment l'effort, enfin l'effort. C'est un choix politique dans le bon sens du terme, de l'éducation dans ce qu'on fait. En direction de l'éducation dans cette ville qui vote pour cette délibération ? Merci.

Y-a-t-il des votes contre des abstentions que je remercie ?

Céline.

**Projet
n°17**

**Adhésion à l'association vacances voyages loisirs (VVL).
Rapporteur : Céline HEMAM-DESSAM**

Céline HEMAM-DESSAM : Bonsoir. Je vous présente la délibération suivante. Une délibération qui traduit un choix politique clair : faire du droit aux vacances un droit réel pour tous les enfants et tous les jeunes de la ville. Dans une société où les inégalités sociales pèsent fortement sur l'accès aux loisirs, à la culture et aux vacances, nous faisons le choix de considérer que partir en vacances n'est pas un privilège réservé à quelques-uns, mais bien un droit pour toutes et tous. Les vacances sont des temps précieux pour la découverte, l'ouverture aux autres, les apprentissages et la construction de l'autonomie. C'est pourquoi notre municipalité mène, depuis de nombreuses années, une politique ambitieuse permettant aux enfants et aux jeunes de notre ville de

bénéficier de séjours de qualité à des tarifs accessibles. Cette action est

particulièrement importante dans une ville populaire comme la nôtre, où de nombreuses familles rencontrent des difficultés à partir en vacances. J'en profite pour remercier le service Enfance-Jeunesse, qui est très actif dans la mise en place des séjours et pour lequel l'appel d'offres est très important et toujours très bien réalisé. Afin de renforcer cette politique et de répondre au mieux aux attentes des familles, nous souhaitons aujourd'hui diversifier notre offre de séjours en nous appuyant sur de nouveaux partenaires partageant les valeurs de l'éducation populaire, de la mixité sociale et du tourisme social. L'adhésion qui vous est proposée à l'association Voyages Vacances Loisirs répond à cet objectif. Cette association développe depuis de nombreuses années des séjours éducatifs et de vacances accessibles au plus grand nombre, avec une attention particulière portée à la qualité pédagogique, à la citoyenneté, à la solidarité et à l'épanouissement des enfants et des jeunes. Après, vous avez tous les éléments relatifs à l'objet de cette association, je ne vais pas y revenir. En tout cas, cette association, pour un coût de 7 939 € par an, permettra à notre collectivité d'enrichir cette proposition faite aux familles et de faire vivre concrètement notre ambition du droit aux vacances.

Il vous est donc proposé : d'approuver l'adhésion ; d'autoriser le maire à signer la convention ; de me permettre de représenter la Ville au conseil d'administration de l'association. Merci.

Le Maire : Merci Céline. Ça continue notre travail de diversification et de mutualisation avec d'autres communes, certaines ayant un patrimoine permettant d'être plus efficaces.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je propose donc de passer au vote. Qui est pour ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Nous arrivons à la fin de ce conseil municipal, qui a duré une heure quinze. Nous avons essayé de créer les conditions, puisque, effectivement, les conditions ne sont pas idéales. Elles ne sont pas idéales pour les salariés d'Allonnes, bien sûr, mais aussi pour l'ensemble des collectivités et des entreprises. Elles ne sont pas idéales, parfois compliquées, y compris pour nombre d'habitants, notamment celles et ceux qui vivent dans des logements collectifs, qu'ils soient locatifs ou autres. Je crois que le fait d'avoir tenu cette séance pendant une heure et quart renvoie un message positif à nos concitoyens, qui pensent parfois que les élus vivent dans un autre monde. Non, nous ne vivons pas dans un autre monde. Nous vivons dans le même monde et nous partageons aussi les difficultés que vivent les uns et les autres. Je crois que c'est important, dans cette période où le discrédit de la politique est important, d'avoir ce genre de message à renvoyer.

Je remercie l'ensemble des élus présents, le jeune homme qui a participé à tous ces travaux, et je permettrai un remerciement particulier pour les quatre élus de la minorité qui sont restés jusqu'au bout. Merci. Vous faites aussi la fierté de ce qu'est la République et un conseil municipal. Bonne soirée à vous, bon rafraîchissement, et peut-être bonne douche, certainement !

Gilles LEPROUST
Maire d'Allonnes
Conseiller Départemental
Vice-Président de Mans Métropole



